

Georges JEHEL, *Les origines chrétiennes de la démocratie moderne. La part du Moyen-Âge*

Paris, L'Harmattan, 2017

Candice Bordes

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rdr/358>

DOI : 10.4000/rdr.358

ISSN : 2534-7462

**Éditeur**

Presses universitaires de Strasbourg

**Édition imprimée**

Date de publication : 6 novembre 2018

Pagination : 181-183

ISBN : 979-10-344-0023-2

ISSN : 2493-8637

**Référence électronique**

Candice Bordes, « Georges JEHEL, *Les origines chrétiennes de la démocratie moderne. La part du Moyen-Âge* », *Revue du droit des religions* [En ligne], 6 | 2018, mis en ligne le 25 novembre 2019, consulté le 21 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rdr/358> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rdr.358>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 novembre 2020.



La *revue du droit des religions* est mise à disposition selon les termes de la Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International - CC BY-NC 4.0.

---

# Georges JEHEL, *Les origines chrétiennes de la démocratie moderne. La part du Moyen-Âge*

Paris, L'Harmattan, 2017

Candice Bordes

---

## RÉFÉRENCE

Georges JEHEL, *Les origines chrétiennes de la démocratie moderne. La part du Moyen-Âge*, Paris, L'Harmattan, 2017 (Historiques. Travaux), 210 p.

- 1 Georges Jehel, spécialiste de l'espace méditerranéen à l'époque médiévale, propose dans cet ouvrage une analyse historique renouvelée des origines de nos démocraties modernes. Souvent, la pensée commune encense les apports de la réflexion antique dans la construction des valeurs démocratiques. Or, il ne faut pas oublier que l'Antiquité connaît une pratique largement discriminatoire qui exclut esclaves, femmes et étrangers des affaires publiques. Finalement, les principes d'universalité et d'égalité sont beaucoup plus représentés par la doctrine chrétienne au Moyen-Âge que dans les démocraties grecques. Pour en saisir toute la portée, il convient de dépasser les préjugés suscités par cette période souvent associée à un « obscurantisme dominé par l'Église » (p.14). S'il n'est pas facile d'y associer une vocation démocratique, l'expérience de l'Italie du Nord entre le VI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle démontre le contraire.
- 2 Entre coordination ou friction, l'enchevêtrement des sphères spirituelle et temporelle a permis une influence de la première sur la seconde. Certains mécanismes, d'abord mis en œuvre par l'institution ecclésiastique, ont par la suite été repris dans un sens civique. Le mouvement communal notamment, impulsé généralement par la figure centrale de l'évêque, laissera un riche héritage aux institutions laïques. Malgré la progressive sécularisation des sociétés, on ne peut nier que certains principes de l'Évangile se sont glissés dans la pratique démocratique. Selon Georges Jehel, « la

religion chrétienne serait ainsi au centre d'un processus qui aurait fait passer la société occidentale d'une organisation religieuse à une éthique politico-sociale » (p. 95). Dans quels éléments de la doctrine et de l'organisation ecclésiastique médiévale retrouve-t-on les prémices de l'esprit démocratique ?

- 3 En termes de doctrine, le dogme chrétien distingue l'esprit du corps donc le spirituel du temporel (ou du matériel). De cette première distinction découle la dualité que l'on connaît entre sphère privée et sphère publique. Dans les deux cas, il s'agit de coordonner deux espaces aussi antagonistes que complémentaires, ce qui ouvre également la voie au principe de laïcité. La doctrine chrétienne comprend aussi un certain nombre de valeurs que l'on associe aujourd'hui aux régimes démocratiques. Parmi elles, figure tout d'abord le principe de liberté, puisque le message religieux se veut « porteur de libération » (p. 28). Les principes d'égalité et de charité sont également cités, autant d'éléments qui construiront plus tard la devise de la République française : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Fervent promoteur de ces principes comme des idéaux de justice et de solidarité, l'évêque reste un pilier de la communauté. Il concentre des prérogatives théoriquement destinées aux autorités publiques et « devient le représentant de l'État en qualité de fonctionnaire de l'empire » (p. 36). Son autorité morale lui permet d'intervenir activement dans la vie politique et sociale jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir se laïcise sous l'effet de réflexions nouvelles. La dynamique intellectuelle contribue à « rationaliser les principes de la foi », car les universités acquièrent plus d'autonomie au regard des pouvoirs spirituel et temporel, ce qui permet d'ouvrir de nombreux débats sur le thème de la théologie. De par la diversité des idées qu'elle a insufflées, la religion est donc naturellement porteuse d'échanges et de débats contradictoires caractéristiques du fonctionnement démocratique.
- 4 En termes de fonctionnement, l'organisation conciliaire des institutions ecclésiastiques concentre des caractères aujourd'hui associés aux structures laïques et démocratiques. Les conciles sont vecteurs de médiation et encouragent le partage d'idées. Dans cette même perspective, le processus électoral présent au sein de l'Église implique la participation de la communauté au choix de ses représentants. Ainsi « c'est par une osmose progressive entre le monde ecclésial et le monde laïc que s'est assimilé dans le cadre civil le principe de la participation de tous à la désignation de ceux auxquels est dévolue l'autorité » (p. 116). On peut y voir les prémices du parlementarisme comme de la notion de majorité. Ces derniers mécanismes supposent la reconnaissance d'une forme de responsabilité individuelle au sein de la collectivité, tout comme d'une responsabilité collective au nom de l'intérêt public.
- 5 Le concept de souveraineté populaire étant généralement associé aux réflexions de Jean-Jacques Rousseau, l'auteur revient également sur son analyse ou plutôt sur les origines de son analyse. On peut considérer que la pensée rousseauiste s'est inspirée de l'expérience suisse en matière de démocratie directe. Or, ce système est lui-même issu « des principes de la commune italienne fondés sur le rapport étroit entre peuple et gouvernement » (p. 154). Dès lors, l'ouvrage de Georges Jehel rend aux études médiévales toute leur importance et leur portée pour comprendre la construction des démocraties modernes et cela au travers même du christianisme.

---

## AUTEURS

### **CANDICE BORDES**

Allocataire de recherche en droit public, Université de Perpignan Via Domitia, Centre du droit économique et du développement (CDED)